



FORMATION & ATELIER JURIDIQUE

Obtenez un devis gratuit : contact@legabase.fr / 07 51 31 83 32

Rédiger et un contrat : les pièges à éviter

Objectifs

- Règles régissant le droit des contrats
- Identifier les points sensibles dans l'élaboration d'un contrat

Profil des stagiaires

Chef d'entreprise, cadres dirigeants, tout salarié...

Moyens pédagogiques

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Encadrement de la formation

1 Les étapes préalables à la formation d'un contrat

La négociation d'un contrat (les pourparlers et ses clauses spécifiques)

La période précontractuelle (notamment les obligations d'information)

Les avants contrats et promesses de contrats

Approche précontentieuse de cette étape : Les conséquences du non-respect de l'obligation d'information et de la rupture d'une promesse de contrat...

2 L'intérêt des clauses de condition suspensive et de condition résolutoire

3 Quelques clauses usuelles...

La clause de variation et d'actualisation des prix

La clause de garantie des vices cachés,

La clause de déchéance du terme,

La clause de réserve de propriété,

La clause pénale,

La clause résolutoire, ...

4 Les clauses utiles en cas de non ou mauvaise exécution d'un contrat

Comment limiter sa responsabilité contractuelle ?

Quelles clauses peut-on introduire en cas de non ou mauvaise exécution d'un contrat ?

Qu'est-ce que la résiliation d'un contrat ?

Peut-on obtenir des dommages et intérêts dans ces situations ?

Suivez-nous :



WWW.LEGABASE.FR

ATELIER & FORMATIONS JURIDIQUES

Tél : 07 51 31 83 32 - Courriel : contact@legabase.fr - www.legabase.fr SAS au capital de 1000

Siège social : 24 Rue Robert Desnos, 69120 Vaulx-en-Velin (Auvergne Rhône Alpes)

Pôle juridique centre : 73 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, 45700 Villemandeur (Centre Val de Loire)